

| **Sécurité routière** |

Le Département de Seine-Maritime a reçu le 1^{er} prix des Echarpes d'Or de la prévention routière 2010

Le prix des Echarpes d'Or. Pour la deuxième fois, le Département de Seine-Maritime a été récompensé par le 1^{er} prix des Echarpes d'Or de la prévention routière dans la catégorie « Conseils généraux ou Conseils régionaux » pour son action en matière de prévention et de sécurité routière. Le Département avait été primé en 2007 pour l'aide à la conduite accompagnée et pour l'opération « un siège auto pour la vie ». « Je saisis cette occasion pour féliciter les personnels départementaux de leur travail et de leur attachement au service public », complimente Didier Marie, Président du Département de Seine-Maritime. Créé en 1990 par la Prévention Routière, le concours des Echarpes d'Or recense puis récompense les initiatives prises par les collectivités locales pour améliorer la sécurité routière. Le concours comprend 6 catégories, définies en fonction de la taille et des moyens financiers des collectivités locales.

L'action récompensée. Ce prix pour l'année 2010 a été décerné grâce à un dispositif phare en direction des publics exposés : « Un siège auto pour la vie », qui consiste à offrir



au premier né de chaque famille seinomarine un siège auto homologué pour le transport des nourrissons en voiture (remis à la sortie de la maternité ou préalablement à l'accouchement, sur présentation du coupon dont chaque future maman dispose dans son « carnet de maternité »). Depuis la mise en place du dispositif en 2005, 41 226 sièges ont été offerts, ce qui représente un coût de 3,5 M €. Suite à une évaluation en 2009, il a été constaté une tendance à la baisse de l'accidentologie des 0-5 ans en Seine-Maritime et une baisse globale des comportements non réglementaires.

Ainsi, 97% des parents utilisateurs du siège déclarent attacher systématiquement leur enfant en voiture dans le siège auto et 99% des parents transportent aujourd'hui leur enfant à la sortie d'une maternité de Seine-Maritime de manière réglementaire.

Le Collège Départemental de Sécurité Routière (CDSR) au cœur du succès du Département de Seine-Maritime aux Echarpes d'Or 2010. C'est l'instance de référence en matière de sécurité routière en Seine-Maritime. Les membres du CDSR analysent les taux d'accidentologie relevés sur le territoire, livrent des études de sécurité prospectives et se prononcent in-situ sur la sécurité des aménagements en projet. Le Département de Seine-Maritime a consacré 4 M € en 2010 pour les actions du CDSR et 60 000 € aux associations qui œuvrent pour la prévention routière.

Trafic élevé et infrastructures développées en Seine-Maritime. Le Département de Seine-Maritime gère près de 6 600 km de routes dont le trafic moyen correspond à 1 700 véhicules par jour. Situé au carrefour d'axes routiers importants, A28-A13-A29, il dispose d'une économie reposant sur la logistique et le transport, les trajets domicile-travail y sont très nombreux et le trafic des poids lourds est intense. Ce contexte a incité le Département à faire de la sécurité routière un thème central de sa politique.

CONTACT PRESSE

Attachée de presse : Camille Delamare | port. : 06 74 35 26 07 | camille.delamare@cg76.fr

Directeur de la Communication : Pierre Bouho | port. : 06 80 58 59 68 | pierre.bouho@cg76.fr

www.seinemaritime.net